



Paris le 25 avril 2024

**Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
CSASCR des Services Centraux et Services Rattachés de la DGFiP
Réunion du jeudi 25 avril 2024**

Compte rendu

Après lecture des déclarations liminaires, l'administration apporte les éléments suivants.

Concernant la campagne d'évaluation professionnelle 2024, en réponse aux constats de Solidaires Finances Publiques selon lesquels les consignes relatives au tableau synoptique du CREP des agents A ont été cette année encore, très mal suivies (tableau synoptique non servi, ou mention « non pertinent » non étayée de justifications), l'administration s'étonne et répond que les consignes ont pourtant été claires et répétées lors de différentes réunions et webinaires à destination des évaluateurs.

1°) PV du CSASCR du 17 avril 2023

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2°) PV du CSASCR du 22 juin 2023

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3°) Dissolution de la direction de projet métier (DPM) ROCSP du SGF et transfert de son activité au bureau GF-2B

L'administration présente la dissolution de la DPM ROCSP et rappelle que celle-ci a été créée il y a 2 ans en mai 2022 suite à d'importantes difficultés sur le projet ROCSP.

En septembre 2021 d'importants dysfonctionnements ont été constatés et les partenaires multiples du projet n'étaient pas toujours en phase. La DPM a donc été créée pour palier ces problèmes et pour accompagner l'extension de l'expérimentation. La DPM a permis d'objectiver les difficultés rencontrées.

En août 2022, le projet amendes a été scindé du reste du projet. Un rapport d'audit externe a été conduit et il a été décidé de continuer à travailler avec le bureau GF-2B qui est pilote sur le projet.

En raison des difficultés, de mois en mois, il a été décidé de reporter l'extension de l'expérimentation.

A ce jour, les difficultés persistent et l'applicatif ne répond toujours pas, même *a minima*, aux prérequis pour que les collègues puissent travailler dans de bonnes conditions avec l'outil.

Depuis la création de la DPM, le bureau GF-2B est monté en compétence sur le projet et on a considéré que l'objectivation avait moins de pertinence. Par ailleurs, un plan d'action a été proposé par le SSI afin de consolider l'application.

Dans ce contexte, il a été décidé de transférer le projet au bureau GF-2B avec un transfert d'une partie des effectifs de la DPM à ce bureau.

Solidaires Finances Publiques demande si les agents qui vont rejoindre le bureau GF-2B seront soumis à une période probatoire et à un délai de séjour. L'opération s'apparentant à une restructuration, les agents doivent en être dispensés de délai de séjour et de période probatoire.

L'administration reconnaît que les agents concernés ne devraient être soumis ni à une période probatoire, ni à un délai de séjour. A ce stade elle ne dispose pas d'écrit confirmant cela, mais elle va se rapprocher du service RH pour que cela soit écrit.

Solidaires Finances Publiques déplore que l'information de la dissolution de la DPM transmise aux agents en février 2024 était beaucoup trop tardive et ne leur permettait pas de s'inscrire dans le mouvement national de mutation de janvier 2024.

L'administration reconnaît le caractère trop tardif de l'information des agents par rapport à la campagne de mutation nationale. Elle ajoute que dans ce cadre, elle s'est efforcée de traiter toutes les situations individuelles au cas par cas et d'aider les agents qui souhaitaient rester en services centraux. En l'espèce, tous les agents concernés souhaitaient rester à la direction générale.

Solidaires Finances Publiques regrette que l'audit n'ait pas été fourni avec la documentation préparatoire et en demande la communication.

L'administration répond qu'il s'agit d'un document très technique et que ce n'est pas cet audit qui a conduit à décider de dissoudre la DPM.

Solidaires Finances Publiques répond que les militants qui sont par ailleurs analystes sont tout à fait à même de lire et analyser les informations contenues dans ce type de document.

Les organisations syndicales s'interrogent sur l'avenir du projet ROCSP en lui-même.

L'administration reconnaît que la DG s'interroge sur l'éventualité d'arrêter le projet dans la mesure où l'audit indique que l'applicatif n'a pas répondu aux attentes. C'est pour cette raison que le SSI s'est engagé à produire un plan d'action, afin de fournir un applicatif de qualité dans un délai raisonnable. Dans l'hypothèse où le plan d'action ne serait pas convaincant, la solution cible pourrait être revue. Elle reconnaît que ce serait une décision difficile pour la direction d'expérimentation (la DDFIP 54) qui est impliquée sur le projet depuis 3 ans.

4°) L'impact de l'organisation des Jeux Olympiques sur le fonctionnement des services et sur les agents

a) Dispositif de sécurité

L'administration présente le dispositif qui est piloté par la Préfecture de Police, qui actualise très régulièrement la cartographie des sites. Elle met à jour également régulièrement les modalités d'accès au moyen de QR Codes dans les périmètres réglementés.

La Préfecture de Police travaille en collaboration avec les Hauts Fonctionnaires de Défense et de Sécurité (HFDS) dans chaque ministère. Au sein de chaque ministère, c'est le Secrétaire Général qui assume les fonctions de HFDS. Au sein de chaque ministère, un HFDS adjoint gère un petit service qui est l'interlocuteur de la Préfecture de Police.

A la DGFIP, c'est la sous-direction GP2 qui est le point d'entrée du HFDS. De même, la MCCE (qui a repris les attributions de CL2B) comporte un pôle qui suit tous les sujets de gestion de crise (les Plans de continuation d'activité, PCA). Ce service participe aux exercices de crise et organise un exercice de crise directionnel. A noter que des objectifs de gestion de crise ont été inscrits au Cadre d'objectifs et de moyens.

L'administration rappelle que sur l'ensemble des aspects de ce sujet, les informations et consignes sont particulièrement évolutives.

Ainsi, alors qu'un comité de coordination a eu lieu le mercredi 24 avril, le jeudi 25 avril le préfet de Police va donner une conférence de presse qui annoncera certains éléments et sans doute une évolution des cartographies.

A noter un point d'alerte particulier sur la rue de Bercy sur laquelle la circulation sera ponctuellement fermée, y compris aux cyclistes, les jours précédant les épreuves et les jours d'épreuves.

Il y aura 4 périmètres distincts.

- Sur un périmètre rouge la circulation sera interdite sous réserve de présentation d'un QR Code. A noter que la circulation à bord d'un véhicule à l'intérieur de ce périmètre nécessitera une carte nationale d'identité, une carte professionnelle et une carte grise attachée au véhicule.
- Sur un périmètre de protection SILT (loi anti-terroriste), il y aura un filtrage et une fouille des personnes.
- Sur un périmètre P24 organisateurs, seules pourront circuler les personnes accréditées.
- Sur un périmètre bleu, le moins contraignant en terme de circulation, il conviendra de présenter un justificatif au format libre. Aucun QR Code ne sera requis.

A noter que les 6 et 7 août 2024, la rue de Bercy sera totalement fermée.

La plateforme qui permettra d'obtenir le QR Code doit ouvrir le 10 mai 2024. Elle dépend du ministère de l'intérieur et à ce stade on n'a pas d'informations sur la gestion des données, notamment qui va collecter les données, et quelle sera leur durée de conservation.

L'accès à Bercy à vélo renvoie à la définition des différents périmètres. S'agissant des accès aux stations de métro Bercy et Gare de Lyon, on sait que certaines stations seront fermées, mais *a priori* cela ne concerne pas ces 2 stations qui devraient rester ouvertes. A noter toutefois que la RATP recommande d'éviter ces gares.

Toutes ces modalités et restrictions concernent l'intégralité de la période des JO et couvrent également la période des Jeux Paralympiques.

Solidaires Finances Publiques demande que compte tenu du caractère très évolutif des informations et restrictions de circulation, les agents soient informés en temps réel afin de leur permettre de s'organiser au mieux.

L'administration répond qu'il y aura des informations le plus près possible du temps réel sur l'intranet Ulysse. Ainsi, en en page d'accueil du site il y aura un encart avec des informations sur les JO. Cela renverra sur tous les liens utiles vers Alize, vers la Préfecture de Police et vers l'espace « Anticiper les jeux » (<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/je-minforme/carte-interactive-impacts-deplacements-ile-france>).

Une application dédiée aux transports pendant les JO sera ouverte et diffusera des informations en temps réel : transports publics Paris 2024 »

Les organisations syndicales s'insurgent contre le fichage des personnes qui va être mis en œuvre et considèrent que c'est inacceptable.

L'administration répond que sur la plateforme qui ouvrira le 10 mai 2024 toutes les informations utiles (mentions RGPD, loi CNIL) seront publiées.

Les organisations syndicales s'interrogent sur la possibilité pour les agents de participer à l'accueil et à l'organisation suite aux appels diffusés demandant des volontaires pour assurer des fonctions d'agents de sécurité.

L'administration indique que les agents intéressés doivent se rapprocher du SRH pour en connaître les modalités précises et pratiques.

Les organisations syndicales s'interrogent sur les véhicules professionnels.

L'administration répond qu'elle n'a pas d'information spécifique pour les véhicules professionnels mais indique qu'il n'y aura pas de QR Code par véhicule, des informations relatives à la carte grise du véhicule utilisé par la personne figureront sur son QR Code personnel.

Les organisations syndicales demandent si le QR Code sera en format papier ou dématérialisé.

L'administration répond qu'elle n'a pas l'information à ce stade.

b) Sujets RH : organisation des services et télétravail

Concernant le télétravail pendant la période des JO, dans ses propos liminaires, Solidaires Finances Publiques regrettait le caractère trop vague de la note DG du 6 mars 2024 qui laisse trop de latitude aux chefs de service dans la modulation du niveau de télétravail. Il déplorait qu'il en résulte une grande disparité dans le traitement des situations, entre bureaux, voire entre équipes au sein d'un même bureau.

Solidaires Finances Publiques demande un traitement égalitaire des situations et une information suffisamment en amont des agents et des agentes de manière à leur permettre de s'organiser. De même, s'agissant des différentes périodes mentionnées dans la note, Solidaires Finances Publique constate que cette note met le focus sur les périodes du 22 juillet au 11 août 2024 (notamment sur la période du 22 au 26 juillet) alors que l'organisation des JO générera des difficultés de transport et de circulation qui déborderont largement de ces seules périodes. Solidaires Finances Publiques demande que le télétravail soit accordé le plus largement possible sur l'ensemble de la période des JO.

L'administration répond que tout est dit dans la note du 6 mars 2024 et qu'il n'y aura pas d'autre instruction ni note. La déclinaison de la note est laissée à l'initiative des chefs de secteur.

Solidaires Finances Publique demande que la note du 6 mars 2024 soit rappelée aux chefs de service.

L'administration répond qu'elle va demander à RH de remettre la note du 6 mars 2024 en lumière.. Elle ajoute que l'on s'adaptera au fur et à mesure des cas difficiles qui pourraient être signalés. Ainsi, les représentants du personnel sont invités à faire remonter les difficultés qui seront traitées au cas par cas par RH. Les situations difficiles pourront également remonter en CODIR.

Solidaires Finances Publiques insiste sur le fait qu'il faudra être vigilant sur toute la durée et JO et traiter rapidement également les difficultés qui pourraient se poser y compris en dehors de la période rouge.

L'administration indique que sur les sites de Bercy, sur les 1800 personnes recensées, seules 91 personnes seront présentes sans restriction suite à leur demande ou à celle de leur hiérarchie. Elle précise que la crèche de Bercy sera, comme à l'accoutumée, fermée du 26 juillet au 18 août et que les enfants seront regroupés dans une crèche du 12ème arrondissement. Elle ajoute qu'il n'y aura pas de fermeture complète des cantines pendant toute la période.

5°) L'expérimentation de la semaine en 4 jours

Dans sa déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques avait alerté sur le fait que la semaine en 4 jours, dont le gouvernement demande qu'elle soit expérimentée dans les administrations sous prétexte qu'elle contribuerait à améliorer les conditions de vie au travail des agents s'apparente plutôt à un miroir aux alouettes.

En effet, pour Solidaires Finances Publiques, la semaine en 4 jours ce n'est ni plus ni moins que du temps de travail compressé (du TTC) qui risque de détériorer encore davantage des conditions de travail déjà bien dégradées.

Dans les faits, des agents et agentes pourraient être conduits à s'absenter de chez eux plus de 12 heures. Dans de telles conditions, comment organiser la vie de famille ? Par exemple, comment s'organiser pour mener les enfants à la crèche ou à l'école et les récupérer le soir ? De même, comment concilier cela avec le temps partiel, avec le télétravail ? Et comment organiser le collectif de travail ? S'agissant des congés, la mise en place de la semaine en 4 jours pour être tenable risque de conduire les agents et les agentes à choisir un module hebdomadaire plus réduit, diminuant ainsi mathématiquement le nombre de jours de RTT dont ils pourront bénéficier.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette expérimentation proposée à toutes les directions sans avoir fait l'objet d'un cadrage national amène des interrogations légitimes des personnels et de leur hiérarchie.

S'agissant de la mise en place de l'expérimentation de la semaine en 4 jours dans les services centraux, Solidaires Finances Publique attend des informations précises sur la mise en œuvre et veilleront à ce que le principe du volontariat soit partout respecté.

L'administration répond que le cadrage national de l'expérimentation de la semaine en jours sera donné par le Comité Social d'Administration de Réseau qui se réunira le 10 juin 2024. Le gouvernement a décidé que l'expérimentation aurait lieu dans tous les ministères et ce, pour soutenir l'attractivité des services publics pour les postulants potentiels aux recrutements.

Elle ajoute que la mise en œuvre de l'expérimentation ne sera pas simple et qu'elle ne débutera pas avant septembre 2024. Elle indique que les services centraux ont été invités à y participer.

L'administration explique que le principe de base intangible est le volontariat des agents.

A l'issue de l'expérimentation, une analyse permettra de déterminer si ce mode d'organisation du travail répond aux aspirations des agents.

Elle propose de reparler du sujet lors du prochain CSA avant l'été car on disposera alors des informations et un cadrage nationaux suite au CSAR du 10 juin 2024 notamment.

6°) Déménagements en services centraux

Le tableau des déménagements présenté n'appelle pas d'observation particulière.

7°) Calendrier du dialogue social

Le calendrier présenté n'appelle pas d'observation particulière.

8°) Questions relatives à la situation d'une équipe à la DP3

Solidaires Finances Publique avait signalé à l'administration la situation de l'équipe RSP Amendes Exploration Métier Continue (EMC) du bureau DP3 dont la résidence administrative se situe à Noisy-le-Grand, au bâtiment Montaigne.

Récemment, des locaux (un plateau constitué d'un open space et une salle de réunion) ont été mis à la disposition de la DP3 à Bercy au Bâtiment Sully. L'objectif étant de rapprocher l'équipe EMC de la DP3 des bureaux métiers à Bercy et de disposer d'une salle de réunion permettant de tenir des ateliers de travail.

Dans ce cadre, les agents de l'équipe sont contraints de se rendre à Bercy deux fois par semaine afin d'occuper les lieux pour ne pas perdre le bénéfice de ces salles.

La hiérarchie de l'équipe EMC a indiqué aux agents que le plateau Sully constituerait désormais leur "espace de travail par défaut".

Par ailleurs, alors qu'il avait été initialement indiqué aux agents qu'ils poseraient des missions dans SIRHIUS pour leurs jours de présence à Bercy, il leur a ensuite été précisé qu'ils devraient pointer à Bercy plutôt que de déposer des missions dans SIRHIUS. Ceci vient en contradiction avec ce qui avait été précisé initialement aux agents.

Solidaires Finances Publiques s'est insurgé contre cette opération qui consiste à délocaliser une équipe de la DP3 sur un autre site que sa résidence administrative officielle, au surplus sur un autre département en passant de la Seine-Saint-Denis à Paris.

De même, Solidaires Finances Publique a déploré qu'aucune phase de concertation et de communication avec les agents concernés n'ait été prévue, bien en amont également des opérations.

Par ailleurs, s'agissant des modalités de prise en compte des présences des agents sur Bercy, Solidaires Finances Publiques a alerté sur le fait que les agents doivent pointer sur Bercy et non être en mission. En effet, quid en cas d'accident survenu à Bercy dans la mesure où les agents ne se trouvent pas sur leur résidence administrative officielle. Seront-ils normalement couverts en cas de problème ?

Sur les locaux disponibles à Bercy, Solidaires Finances Publiques a alerté sur le fait que la salle de réunion du plateau n'est séparée de l'espace de travail par aucune cloison. Dès lors, comment garantir aux agents de conditions de travail non dégradées ?

L'administration indique qu'elle n'avait pas connaissance de cette situation avant l'alerte de Solidaires Finances Publiques. Elle ajoute qu'elle a immédiatement pris l'attache de la DP3, de RH et du DGS. Elle indique que l'opération décrit s'apparente à une initiative locale et que la question est en cours d'analyse avec le DGS.

9°) Date du prochain CSASCR

La date du prochain CSA SCR est fixée au mardi 18 juin 2024

-----oooOOOooo-----